

## Secteur de la Communication - Attribution de subventions

**M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

### **A - Soutien aux élèves-ingénieurs de l'ENSMM pour leur participation à l'Eco-Marathon Shell et au tournoi Inter-Ensi**

Une équipe d'élèves-ingénieurs de l'ENSMM s'engage pour une 7<sup>ème</sup> participation de leur école à l'Eco-Marathon Shell. Ils concourent avec un prototype capable de parcourir la plus grande distance possible avec un litre de carburant, dans un souci de protection de l'environnement, et sollicitent un soutien financier de la Ville de Besançon pour couvrir une partie des coûts de cet engagement.

Par ailleurs, le Bureau des Elèves demande une aide pour la participation des élèves qui porteront les couleurs de Besançon lors de leur participation au tournoi Inter-Ensi qui se déroulera à Paris les 5, 6, 7 et 8 mai prochain.

Il est proposé de verser une subvention globale d'un montant de 1 000 € pour ces deux opérations au Bureau des Elèves de l'ENSMM.

En cas d'accord, la dépense sera à imputer sur la ligne 65.023/6574 de la Direction de la Communication.

### **B - Soutien à l'organisation d'un rassemblement de véhicules de collection**

En partenariat avec plusieurs associations locales de collectionneurs, le musée Peugeot de Sochaux, l'Est Républicain, l'association des commerçants et les 5 clubs du Rotary de Besançon participent à l'organisation du premier Classic Expo & Show, grand rendez-vous des amateurs et collectionneurs de voitures anciennes du Grand Est...

Cette grande fête de l'automobile ancienne se tiendra à Micropolis les 21 et 22 mai prochain et sera la première édition d'une biennale récurrente, contribuant ainsi à la notoriété de la ville puisque environ 600 participants exposants sont attendus sur 17 000 m<sup>2</sup> d'exposition «indoor».

De nombreuses animations seront proposées sur les deux journées :

- une exposition centrale avec les clubs régionaux et les clubs de marque en partenariat avec le musée Peugeot de Sochaux
- une exposition de véhicules militaires
- un concours d'élégance et une présentation de véhicules exceptionnels
- des circuits de balades dans et autour de Besançon le dimanche matin
- un accès gratuit pour les classes des écoles primaires et des collèges le samedi matin
- une parade en ville le samedi après-midi.

Les organisateurs qui souhaitent faire une promotion de cet événement sur le Grand Est et la Suisse romande sollicitent un soutien financier de la Ville en offrant en contrepartie une présence privilégiée pour la collectivité lors de l'inauguration et sur l'affichage pendant l'événement ainsi que sur les supports de communication restant à créer.

La Ville de Besançon propose d'apporter une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour contribuer au démarrage de la notoriété de cet événement.

En cas d'accord, la dépense sera à imputer sur la ligne 65.023/6574.300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 6 000 € pris sur la ligne 011.023/6236 de la Direction de la Communication.

### **C - Subvention au Cirque Plume**

A l'occasion de la reprise de leur tournée 2005 avec le spectacle Plic Ploc et devant le succès rencontré auprès du public bisontin lors de leurs premières représentations en octobre dernier, le Cirque Plume a choisi d'implanter à nouveau son chapiteau sur le site d'Arènes du 25 mars au 27 avril.

Compte tenu des coûts financiers lourds que représentent le montage et le démontage du chapiteau, le Cirque Plume fait appel au partenariat financier de la Ville pour équilibrer l'opération tout en maintenant des tarifs semblables à ceux pratiqués lors de leurs précédentes représentations dans le cadre des Instempestifs 2004.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 20 000 € au Cirque Plume, en signe d'accompagnement de la Ville à la reprise du spectacle à Besançon.

En cas d'accord, la dépense sera à imputer sur la ligne 65.023/6574.300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 20 000 € pris sur la ligne 011.023/6042.3404 de la Direction de la Communication.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

**«M. Bernard LAMBERT :** J'ai trouvé personnellement que le Cirque Plume est parti tôt. Nous sommes aujourd'hui le 28 avril, sur le dossier on nous dit que le Cirque Plume devait déménager le 27, il me semble qu'il est parti plus tôt, est-ce qu'il y a une raison majeure à cela Monsieur DUMONT ?

**M. LE MAIRE :** Je pense que c'est plutôt une erreur car il n'a jamais été dit qu'il resterait du 25 mars au 27 avril.

**M. Emmanuel DUMONT :** Monsieur LAMBERT, rassurez-vous le Cirque Plume va bien, il est à La Rochelle en ce moment. Ils ont fait 28 représentations à Besançon, ils en ont rajouté 4 dans la période indiquée. La subvention concerne le montage et le démontage du chapiteau, ils en ont pour 45 700 € à chaque fois.

**M. LE MAIRE :** Il faut savoir que plus ils jouent, plus ils perdent de l'argent globalement.

**M. Emmanuel DUMONT :** Pour monter le chapiteau, il leur faut 70 intérimaires et ça dure un jour et demi à deux jours, c'est très lourd, très cher. On est à l'heure actuelle en train d'avancer sur des idées de fixe.

**M. LE MAIRE :** Il faut quand même que je vous dise que les rapports entre le Cirque Plume et la Municipalité sont excellents, au beau fixe, qu'on est ravi pour ce cirque qui va se produire prochainement en septembre à La Villette, c'est vraiment un élément fort de notre ville. On me dit qu'entre le spectacle d'octobre et celui-ci, il y a eu plus de 28 000 spectateurs bisontins, 28 représentations, 1 000 par soir, 33 000 Franc-Comtois.

**M. Emmanuel DUMONT** : 33 000 Franc-Comtois si on ajoute Salins où beaucoup de Bisontins sont allés aussi.

**M. LE MAIRE** : On va rester à Besançon, donc 28 000 spectateurs et en Franche-Comté : 33 000 spectateurs, c'est un grand succès, on est en train de travailler avec eux sur plein de projets».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer favorablement sur ces propositions.

M. le Maire et M. MAIRE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 6 mai 2005.*